

Séance du conseil municipal du 28 JANVIER 2022 – 20 h 30
Présents tous les conseillers en exercice exceptées BOUTONNET N et PUECH C
AYRINHAC Andrée a donné pouvoir à VAYSSETTES Catherine
ROMIGUIERE Christel a donné pouvoir à CLUZEL Bastien
VALETTE Cédric a donné pouvoir à VIDAL J.Marie

M. CLUZEL Bastien a été désigné secrétaire

Ordre du jour :

Approbation compte rendu séance du 17 décembre 2021
Location immeuble I203 sis au 3 place de la Tour SEGUR
Convention B2E – renforcement ligne électrique des Gouttes
Cession portion chemin La Capelle
Rétrocession terrain – desserte captage St Julien
Étude hydrologique (Bassin Viaur et Bouzou) EPAGE Viaur
Travaux toiture sacristie St Agnan
Dossier DETR : 2^{ème} tranche projet école
Questions diverses

Approbation du compte rendu du 17/12/2021 : approuvé par 12 voix pour

Arrivée de BOUTONNET Noémie à 21 h

Location immeuble I203 sis au 3 place de la Tour SEGUR

Jusqu'à la fin du mois de janvier l'immeuble accueille les services de la MAM et est loué à l'association « Chez nounou ». Au terme de ce contrat de bail il convient de définir les nouvelles conditions et tarifs de location de l'immeuble à compter du 1^{er} février à destination de particuliers. Au regard de la situation au cœur du village, de sa superficie T4 d'environ 85 m², l'assemblée délibère et fixe un loyer mensuel à 450 €. Le logement est équipé d'un chauffage au fioul, la location sera consentie avec une cuve pleine et devra être restitué de la même manière. Une observation sera portée en ce sens sur le contrat de bail et l'état des lieux.

Décision approuvée par 13 voix pour

Convention B2E – renforcement ligne électrique des Gouttes/La Capelle

Guilhem SIGAUD adjoint concerné par le dossier ne prend pas part ni aux débats ni au vote.

Présentation d'un projet de convention entre le SIEDA et la commune pour le renforcement électrique de la ligne entre Les Gouttes et La Capelle Comme prévu M. AUSTRUY du SIEDA est venu sur place afin de présenter le projet et les travaux envisagés. Certaines portions sont envisagées en souterrain et d'autres en aérien. Un point important, le reste à charge pour la collectivité n'est pas connu, ni noté dans la proposition de convention. Devant cette incertitude la décision est reportée au prochain conseil.

Arrivée de PUECH Carole à 21 h 10.

Cession portion de chemin de La Capelle –

Guilhem SIGAUD adjoint concerné par le dossier ne prend pas part ni aux débats ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération du 3 septembre 2021 actant l'engagement de l'enquête publique (du 31 janvier au 15 février 2022) sur la portion de chemin rural n°99 à la Capelle. L'emprise du chemin concerné, définie par un plan de division établi par M. LABROUE géomètre représente une superficie de 147 m². Le prix de cession du m² et les modalités de régularisation reste à définir.

Un débat s'engage et plusieurs positionnements sont exposés.

- Porter une attention au classement du chemin au regard du PLUI, dans le cas présent Zone A (zone agricole – constructibilité réservée aux exploitants)
- Analyser les opportunités pour les éventuels acquéreurs, quels avantages doivent être retenus
- Faut-il prendre en compte les positionnements pris lors des précédents mandats

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 5 voix contre : **Fixe** le prix de vente de ladite portion de chemin à 2,00 € le m²

- **Demande** à Monsieur le Maire, à l'issue de l'enquête publique de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin rural susvisé ;
- **Valide** la régularisation de cette cession par un acte en la forme administrative établi par Aveyron Ingénierie Les frais issus de cette régularisation seront à la charge de l'acquéreur
- **Autorise** M. le Maire à procéder aux formalités de régularisation et à signer l'ensemble des pièces

Rétrocession terrain – desserte captage St Julien

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la famille GUITARD de Nayrolles. Antérieurement, avant la prise en charge par le SMELS, la gestion de l'eau du hameau de St Julien de fayret était assurée par une association locale gérée par les habitants du secteur desservi. L'eau provenait alors d'un captage situe sur un terrain appartenant à M GUITARD. Le remembrement de 2014 a réorganisé le parcellaire et réattribué la parcelle formant captage ainsi que le chemin de desserte à la commune de SEGUR, le tout représentant une superficie de 5471m². Aujourd'hui alors que la gestion et la desserte en eau du village est assuré par le SMELS, la famille interroge le Conseil municipal pour une réaffectation gratuite de la parcelle et du chemin de desserte.

Après avoir pris connaissance de la requête et après échange le conseil municipal après vote par 12 voix pour 0 voix contre et 2 abstentions, décide de faire une proposition d'acquisition au tarif de 0,25 €/m²

Étude hydrologique (Bassin Viaur et Bouzou) EPAGE Viaur

La DDT sollicitée par Aveyron Ingénierie, pour un avis sur le PC de la nouvelle école, a alerté la commune sur le risque d'inondation du terrain retenu pour le projet. Une réunion avec les différents interlocuteurs responsables du projet, architecte, élu, DDT service de la police de l'eau, Bassin Versant Viaur a permis de pointer les problématiques. Pour lever définitivement ce point d'inquiétude une étude hydrologique va être réalisée.

Remarque : Dommage qu'Aveyron Ingénierie n'est pas relevé ce point lors de l'étude de faisabilité.

Eglise de St Agnan - Travaux entretien toiture (sacristie)

Depuis plusieurs exercices, la collectivité intervient sur la toiture de l'église de St Agnan, édifice du 12^{ème} siècle, classé monument historique. D'important travaux d'entretien et de restauration ont déjà été réalisés, une dernière tranche de travaux relatifs à la toiture est envisagée et proposée par l'architecte des bâtiments de France. Elle porte notamment sur la réfection de la toiture de la sacristie Comme les étapes précédentes, Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent bénéficier du soutien financier de l'Etat (Ministère de la Culture Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine), de la Région et du Conseil Départemental.

Le devis sollicité, afin de déterminer le montant des travaux de restauration, s'élève pour cette nouvelle tranche à 17 192 € HT soit 20 630.40 € TTC. La réalisation est envisagée au cours du 2^{ème} semestre 2022.

Le plan de financement pourrait s'établir ainsi :

Montant des travaux H.T.	17 192,00 soit 20630.40 € TTC
Participation demandée au ministère de la culture 40 %	6 876,80
Participation demandée au conseil régional 20 %	3 438,40
Participation demandée au conseil départemental 20 %	3 438,40
Autofinancement communal	3 438,40
Autofinancement communal part T.V.A.	3 438,40

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- accepte le projet de réfection de la toiture de l'église de St Agnan au niveau de la sacristie, son devis et son plan de financement
- sollicite une aide à hauteur de 40 % du montant HT auprès du Ministère de la Culture, à hauteur de 20 % du montant HT du Conseil Régional et à hauteur de 20 % du montant HT du Conseil Départemental,
- donne son accord sur la participation communale dont le montant sera inscrit au budget communal.
- charge M. le Maire d'accepter le devis proposé et de solliciter les partenaires financiers.

Dossier DETR : 2^{ème} tranche projet école

Un projet ambitieux de construction d'une nouvelle école a été engagé au cours de l'exercice 2021 et pour une durée probable de 3 ans.

L'estimation globale de l'opération a été évaluée à 1 555 800 € HT, avec un fractionnement annuel par tranche. Une première phase relative aux études (maitrise d'œuvre) et mise en œuvre du chantier, d'un montant de 375 000 € HT a été actée en 2021.

Une deuxième phase, dédiée essentiellement aux travaux est envisagée au cours de l'exercice 2022. L'enveloppe projetée pour cette 2^{ème} phase, s'élève à 700 000 € HT et se définirait avec le plan de financement suivant :

Travaux	700.000 € HT
Etat DETR 40 %	280.000 €
Conseil Département sollicite mais inconnu	/
Conseil Régional sollicité mais inconnu	/
Autofinancement communal	420.000 €

La 3^{ème} tranche envisagée sur 2023 s'élèvera à 480.800 € HT.

Après avoir ouï cet exposé et après discussion les membres du conseil municipal

- Approuvent cette deuxième tranche du projet, son devis prévisionnel
- Sollicitent le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour cette deuxième tranche de l'opération à hauteur de 40 % des 700 000 € HT,
- Chargent M. le Maire d'établir les démarches et dossiers à constituer auprès des partenaires financiers
- Autorisent M. le Maire à signer les pièces relatives à ce programme d'investissement

Demande de subvention DETR Foyer logement SEGUR

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un programme de travaux envisagés sur le foyer logement à SEGUR. Cet immeuble communal édifié il y a bientôt 20 ans comprend 13 logements dédiés à l'accueil des personnes âgées. Certains équipements, comme les volets roulants présentent des signes d'usure. Un remplacement et une électrification des mécanismes de volets roulants sont envisagés.

Le devis proposé s'élève à la somme de 22500 € H.T soit 27000 € TTC. Pour ces derniers, Monsieur le Maire précise que la collectivité peut prétendre à la DETR 2022 dans la catégorie rénovation des bâtiments pour l'accueil des personnes âgées.

Ainsi le plan de financement pourrait être le suivant :

Montant H.T	22500 H.T soit 27000 € TTC
Subvention sollicitée 40 %	9000 €
Participation communale (Autofinancement et emprunt)	18000 € (dont TVA 4500,00 €)

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve ce projet, son devis estimatif et son plan de financement
- S'engage à réaliser ces travaux au cours du 2^{ème} semestre 2022.
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Questions diverses

Invitation d'un élu à l'Anniversaire : 50 ans OVITEST

Accueil nouveaux arrivants : une demande a été reçue par mail d'une situation en recherche d'un terrain ou bâtiment. En perspective d'une prochaine rencontre de la commission « politique d'accueil nouveaux arrivants » la demande est transférée aux 4 représentants de Ségur au sein de la commission.

Élagage en bordure de la route des plos demandée par Sté SPIE en charge du déploiement de la fibre, présentation d'un devis établi par ARBOPARC pour un montant de 1200 €. Validé.

École, effectif, travaux

De nombreux cas positifs chez les enseignants et chez les enfants. Devant l'absence de remplaçant désigné par l'IA, pour la classe de maternelle, un accueil a été assuré par du personnel communal.

Une question a été soulevée par l'équipe pédagogique concernant le lieu d'accueil des enfants du cycle 3 lors des travaux et probablement dès la prochaine rentrée.

Plusieurs hypothèses sont avancées : dans les préfas Route de Prades, dans la salle intergénération, dans un algeco positionné dans la cour actuelle ou à proximité...avec pour chacune d'elle des aspects négatifs, éloignement du site actuel, pas de cohésion de groupe, bruit à proximité du chantier, coût à évaluer....

Vestiaire : les travaux de réhabilitation viennent de s'achever. Le travail réalisé par les artisans donne un rendu très satisfaisant. L'intervention de l'employé communal aidé de M. BERTRAND Christian est aussi souligné. Ils ont notamment assuré la préparation du chantier, le ponçage avant peinture et la plomberie du chantier. Un nettoyage est prévu demain avec les responsables des équipes. Prévoir d'équiper le vestiaire de petit matériel de nettoyage.

Un règlement d'utilisation et d'accès devra être rédigé.

Séance levée à 23H30.

Gilles PLET, Maire

